



**HAL**  
open science

## Les effets redistributifs de la ” TVA sociale ” : un exercice de microsimulation

Pierre Courtioux

► **To cite this version:**

Pierre Courtioux. Les effets redistributifs de la ” TVA sociale ” : un exercice de microsimulation. 2007. hal-00369979

**HAL Id: hal-00369979**

**<https://hal.science/hal-00369979>**

Preprint submitted on 23 Mar 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les effets redistributifs de la « TVA sociale » : un exercice de microsimulation

Juillet 2007



**Pierre Courtioux**

Chercheur au pôle Economie de l'EDHEC,  
Evaluation des Politiques Publiques et Réforme de l'Etat



## Résumé

L'objectif de cet article est d'analyser l'effet de la mise en place d'une « TVA sociale » sur les inégalités et le pouvoir d'achat des ménages. Deux scénarios sont simulés : (1) une augmentation de 5 points du taux normal et du taux réduit de TVA ; (2) une augmentation de 5 points du taux normal de TVA. Selon le scénario retenu et dans l'hypothèse d'une répercussion complète sur les prix à la consommation, nos résultats montrent une perte annuelle moyenne de pouvoir d'achat de 778€ et 432€. Ceci contribue à accentuer

la disparité des taux d'efforts pour acquitter cet impôt, à la défaveur des ménages les plus modestes. L'impact de la TVA sur les inégalités de niveau de vie s'en trouve également accentué : au sein du système socio-fiscal français, l'effet redistributif de la réunion de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de solidarité sur la fortune (6 %) est ainsi sensiblement atténué par l'impact anti-redistributif de la TVA qui passe de 3,8 % à 5,4 % ou 4,7 % selon le scénario.



L'auteur remercie Lucie Gadenne pour sa contribution à la réalisation de cette étude.

Ce document constitue une synthèse de travaux scientifiques conduits au sein de l'EDHEC. Pour plus d'informations, nous vous prions de vous adresser à Joanne Finlay de la direction de la recherche de l'EDHEC : [joanne.finlay@edhec.edu](mailto:joanne.finlay@edhec.edu)

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et n'engagent pas la responsabilité de l'EDHEC.

## A propos de l'auteur

**Pierre Courtioux** est chercheur au pôle économie de l'EDHEC. Il est par ailleurs chercheur associé au Centre d'Economie de la Sorbonne (CNRS Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Docteur ès Sciences Economiques, il a principalement travaillé sur les questions d'emploi et de protection sociale, notamment à la Direction de la Recherche des Etudes Economiques et des Statistiques (Ministère de la Santé et Ministère de l'Emploi) et dans le cadre du réseau de recherche européen sur les marchés transitionnels TLM.net, financé par la Commission européenne.



# 1. Les enjeux de la mise en place d'une « TVA sociale »

Dans un sens large, la mise en place d'une « TVA sociale » consiste à affecter une partie des recettes fiscales de la TVA aux dépenses sociales ; dans le débat public français elle est souvent présentée comme un basculement des cotisations sociales patronales vers la TVA. Les enjeux liés à la mise en place d'une « TVA sociale » sont de trois ordres :

- Tout d'abord, dans une perspective de long terme existent des enjeux de financement de la protection sociale. Dans un contexte de vieillissement de la population et de progression des dépenses sociales supérieure à la croissance, financer la protection sociale par la TVA constitue une des pistes pour maintenir un niveau de protection sociale élevé. En effet, dans ce contexte, l'assiette de la TVA progresse plus vite que la masse salariale sur laquelle sont assises les cotisations sociales.

- Ensuite, dans une perspective de plus court terme existent des enjeux sur les effets à attendre sur la croissance. Les partisans d'une « TVA sociale » pensent que la réduction des cotisations sociales patronales, via la baisse du coût du travail qu'elle engendre, est susceptible de jouer positivement sur le niveau d'emploi et la croissance, voire de freiner les délocalisations<sup>1</sup>. Par ailleurs, un autre enjeu macroéconomique important consiste à évaluer l'effet que va avoir l'augmentation de la TVA sur l'inflation. Une inflation plus élevée risque en effet d'avoir un effet dépressif sur la consommation et donc *in fine* sur la croissance et l'emploi.

- Enfin, du point de vue des ménages, une augmentation de la TVA peut conduire à réduire le pouvoir d'achat et à augmenter les inégalités. En effet, un certain nombre de critiques de la « TVA sociale » insistent sur le caractère « injuste » ou « anti-redistributif » de la TVA, sans pour autant avancer d'éléments chiffrés.

L'objectif de ce *position paper* EDHEC, est de contribuer à éclairer ce dernier enjeu en fournissant des éléments de cadrage issus d'un exercice de microsimulation<sup>2</sup>. De ce point de vue, nous proposons une analyse d'une augmentation de 5 points de TVA. Deux scénarios ont été retenus :

- Une augmentation portée par le taux normal et le taux réduit qui conduit à une structure des taux de 24,6 % pour le taux normal, de 10,5 % pour le taux réduit et de 2,1 % pour le taux dit « super-réduit » (*scénario 1*).

- Une augmentation portée par le seul taux normal qui conduit à une structure des taux de 24,6 % pour le taux normal, de 5,5% pour le taux réduit et de 2,1 % pour le taux dit « super-réduit » (*scénario 2*).

1 - Nous pouvons toutefois penser que compte tenu des marges de manœuvre restantes après la réforme Fillon, l'effet macroéconomique à attendre resterait faible - Amenc et Maarek (2007), p. 20.

2 - Pour cet exercice, nous avons utilisé le modèle SimPS-EDHEC présenté dans Courtioux et alii (2007).

# 1. Les enjeux de la mise en place d'une « TVA sociale »

## Encadré A – Définitions

- **Anti – redistributif** : il est dit d'un prélèvement qu'il est anti-redistributif si, une fois déduites les sommes versées par les ménages pour l'acquitter, la distribution des revenus ou niveaux de vie est plus inégalitaire qu'auparavant.
- **Progressif** : un taux d'imposition est dit progressif s'il est croissant avec le revenu, indépendamment de son effet sur les inégalités de revenu ou de niveau de vie.
- **Redistributif** : un prélèvement est dit redistributif si, une fois déduites les sommes versées par les ménages pour l'acquitter, la distribution des revenus ou niveaux de vie est plus égalitaire qu'avant.
- **Revenu primaire** : il est composé des revenus d'activité, des revenus de remplacement (allocation chômage, pension de retraite, etc.) et des revenus du patrimoine (y compris les « loyers fictifs » correspondant à la consommation de logement des ménages propriétaires).
- **Revenu redistribué avant prélèvements directs** : il est composé des revenus primaires et des prestations sociales (allocation familiales, RMI, aides au logement, etc.).
- **Revenu disponible brut** : il correspond aux revenus primaires et prestations sociales minorés de l'ensemble des prélèvements directs (impôt sur le revenu et les personnes physiques, taxe d'habitation, etc.).
- **Revenu disponible net de TVA** : il est égal au revenu disponible brut minoré de la TVA acquittée par le ménage.
- **Niveau de vie** : pour l'obtenir on divise le revenu disponible brut (ou le revenu disponible net de TVA) par le nombre d'unités de consommation (échelle dite OCDE-INSEE) présentes dans le ménage. Cette pondération permet d'évaluer les « économies d'échelles » liées à la taille du ménage et à nuancer l'appréciation du niveau de vie par le seul revenu disponible.
- **Taux d'effort** : il rapporte le montant d'une taxe au revenu redistribué avant prélèvements directs.

## 2. Pouvons nous considérer que la mise en place d'une « TVA sociale » en France serait injuste ?

Il n'est pas possible d'affirmer qu'un impôt est juste ou injuste sans avoir des *a priori* normatifs : comment apprécier la capacité contributive ? Faut-il tenir compte de la charge de famille ? Dans quelle mesure ? La TVA n'échappe pas à ce principe. Néanmoins, une analyse par microsimulation permet d'éclairer le débat politique sur la question des inégalités en soulignant la forte hétérogénéité de l'impact de la mise en place d'une « TVA sociale » selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages. L'appréciation du degré de neutralité de la TVA dépend de l'indicateur retenu. Globalement, quand est retenu le taux apparent de TVA, c'est-à-dire le montant de la TVA acquittée par le ménage rapporté à l'ensemble de ses dépenses de consommation, la TVA apparaît plutôt comme un impôt « neutre », voire légèrement progressif<sup>3</sup>. *A contrario*, si est retenu le taux d'effort, c'est-à-dire le montant de l'impôt acquitté rapporté au revenu redistribué avant prélèvements directs, il apparaît décroissant avec le niveau de vie<sup>4</sup>. La différence entre ces deux indicateurs tient au fait que les ménages les plus aisés consacrent une part de leurs revenus plus importante à l'épargne (mais également à l'impôt sur le revenu) et acquittent donc relativement moins de TVA. Par ailleurs, si nous retenons un indicateur institutionnel plus « contextuel », qui spécifie la place de la TVA dans l'ensemble du système socio-fiscal français, il apparaît selon les rares études disponibles sur le sujet<sup>5</sup> que l'ensemble des impôts indirects<sup>6</sup> dans lequel la TVA joue un rôle important, « neutralise » l'effet redistributif global de l'impôt sur le revenu.

Au-delà des aspects « normatifs » liés au choix de l'indicateur retenu, l'évaluation par microsimulation des effets redistributifs liés à la mise en place de la « TVA sociale » connaît des limites. Tout d'abord, l'exercice présenté ici ne traite pas des effets macroéconomiques de la mise en place d'une « TVA sociale ». Bien évidemment, si ces effets s'avéraient positifs sur l'emploi

et la croissance, ils seraient susceptibles de modifier l'impact redistributif. Ensuite, l'impact d'une hausse de la TVA sur le prix des biens à la consommation est susceptible d'être différent selon le type de biens. Cette hétérogénéité du taux de répercussion d'une hausse de la TVA sur les prix est également susceptible de modifier les effets redistributifs d'une hausse de la TVA sur le « bien-être » des ménages, dans la mesure où elle correspondrait à une hétérogénéité de la structure de consommation des ménages. Cependant les études disponibles sur le sujet ne sont pas suffisamment désagrégées pour être intégrées au modèle de microsimulation SimPS-EDHEC. Nous postulons donc qu'une augmentation se répercutera intégralement sur les prix des biens à la consommation<sup>7</sup>.

3 - Lamotte et Saint-Aubin (1999) trouvent que le taux de TVA apparent varie très peu en fonction du revenu et se situe à environ 8 %. Nos propres estimations à partir de SimPS-EDHEC évaluent ce taux à environ 7 % pour l'année 2005.

4 - Par exemple, Ruiz (2006), p. 86 ; Forgeot et Starzec (2005).

5 - Gardes et alii (2004), p. 52.

6 - Incluant la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP), ainsi que les taxes sur les alcools et les tabacs.

7 - A titre d'illustration, à partir d'une « expérience naturelle » de hausse de la TVA, Carbonnier (2005) évalue le taux de répercussion d'une hausse de la TVA sur les prix à la consommation de 52 % dans le secteur automobile et de 77 % dans le secteur des services d'entretien du logement.

### 3. La diminution du pouvoir d'achat annuel moyen pourrait atteindre jusqu'à 778€ par ménage selon le scénario retenu

En terme d'impact sur le pouvoir d'achat des ménages, le *scénario 2* a un impact plus favorable que le *scénario 1* : la perte de pouvoir d'achat consécutive à une augmentation de 5 points de TVA portée par le taux normal et le taux réduit est 1,8 fois plus importante qu'une augmentation de 5 points de TVA portée par le seul taux normal ; elle est sensiblement du même ordre quelle que soit la catégorie de ménage retenue.

Pour le *scénario 1*, le surplus annuel moyen de TVA acquittée est de 778€<sup>8</sup> par ménage ; tandis que pour le *scénario 2*, ce surplus est de 432€ (tableau 1)<sup>9</sup>. L'effort financier supplémentaire nécessaire aux ménages pour maintenir leur niveau de consommation nette de TVA avant et après réforme<sup>10</sup> correspond respectivement à 143€ dans le cas du *scénario 1* et 106€ dans le cas du *scénario 2*.

#### Encadré B - Estimations d'une hausse de la TVA avec et sans contrainte budgétaire des ménages

Dans l'exercice de microsimulation proposé ici, nous supposons que l'augmentation de la TVA et la hausse des prix lui correspondant sont sans effet sur la structure de la comptabilité individuelle des ménages. Deux simulations sont à chaque fois proposées pour évaluer les effets des scénarios retenus : une simulation sans contrainte budgétaire, qui permet d'évaluer la perte de « bien-être », et une simulation avec contrainte budgétaire, qui fournit une estimation plus crédible du niveau de consommation et du niveau de TVA effectivement acquittée. Les analyses redistributives ne reprennent que les évaluations avec contrainte budgétaire.

#### La dépense de consommation comme contrainte budgétaire

Le choix d'utiliser la dépense totale de consommation comme contrainte budgétaire des ménages tient pour partie à la base de données sur laquelle est adossé le modèle SimPS-EDHEC : l'enquête Budget des Familles (BDF) de l'Insee. S'il est important d'introduire une contrainte financière des ménages pour « border » les effets simulés, l'utilisation de l'enquête Budget des Familles limite le choix d'une contrainte budgétaire pour les ménages qui soit cohérente à un niveau individuel. En effet, étant donné le mode de collecte des informations de l'enquête, rien ne garantit une cohérence entre ressources déclarées et dépenses de consommation pour chaque observation : les dépenses peuvent notamment excéder les ressources déclarées<sup>11</sup>. Par ailleurs, le taux d'épargne n'est pas déclaré en tant que tel. S'il est possible de l'estimer d'une manière résiduelle, son degré de robustesse bute sur le manque de fiabilité des déclarations de ressources par les ménages. Nous avons donc préféré utiliser la dépense de consommation des ménages comme contrainte budgétaire. De plus, nous avons supposé que l'augmentation des prix induite par la hausse de la TVA ne changeait pas la structure de consommation des ménages. Dans ce cadre, l'ajustement à une augmentation de la TVA se fait uniquement par une baisse de la consommation nette de TVA. Dans notre simulation, une augmentation de la TVA se traduit par une épargne constante, un niveau de dépense constant pour chaque poste de consommation, mais une hausse de la TVA acquittée et donc une baisse du « bien-être »<sup>12</sup> du ménage mesuré par la consommation nette de TVA.

8 - Pour permettre de comparer les résultats de cet exercice de microsimulation avec ceux effectués pour la « TVA Emploi » dans Maarek (2007), nous avons choisi de conserver un chiffrage en euro 2005.

9 - Cette estimation est faite à partir de l'hypothèse d'une répercussion complète de la TVA sur les prix à la consommation. Pour donner une fourchette très large d'estimation, si nous acceptons de manière « peu réaliste » que l'ensemble de l'économie française était constituée d'un unique secteur « concurrentiel », en reprenant les résultats de Carbonnier (2005), nous pourrions considérer qu'une estimation plancher de ces surplus de TVA acquittée par les ménages serait de 405€ pour le *scénario 1* et de 225€ pour le *scénario 2*.

10 - Voir encadré B.

11 - Sur ce point de l'enquête BDF, voir notamment Lamotte et Saint-Aubin (1999).

12 - Cette mesure du « bien-être » est bien entendu très imparfaite dans la mesure où les dépenses de consommation nettes de TVA comprennent un certain nombre de taxes à la consommation (TIPP, taxe sur les alcools et le tabac, etc.), qui sont incluses dans l'assiette fiscale sur laquelle la TVA est calculée.



### 3. La diminution du pouvoir d'achat annuel moyen pourrait atteindre jusqu'à 778€ par ménage selon le scénario retenu

Une simulation sans contrainte budgétaire permet d'estimer une TVA acquittée sans perte de « bien-être »

Simuler le montant de TVA acquittée par un ménage sans contrainte budgétaire revient à partir de la dépense de consommation pour estimer une consommation nette de TVA ; puis à lui appliquer les taux retenus dans les scénarios envisagés. Le niveau de « bien-être » mesuré par le niveau de consommation nette de TVA avant et après réforme est constant. En termes de cohérence de la comptabilité individuelle des ménages, cela revient à supposer que la contrainte de revenu des ménages ne s'exerce pas à court terme et qu'ils modifient leurs taux d'épargne pour maintenir le volume de leur consommation nette de TVA constant avant et après réforme.

Le montant de TVA acquittée par les ménages est d'autant plus important que leur dépense de consommation est élevée, toute chose égale par ailleurs. De ce fait, le montant de TVA acquittée et le surplus de TVA correspondant à une « TVA sociale » est croissant avec le niveau de vie (tableau 1). Pour le scénario 1, ces pertes annuelles moyennes s'échelonnent entre 407€ et 1 366€. Par ailleurs, l'effort financier supplémentaire pour maintenir un niveau de consommation

nette de TVA constant avant et après réforme est en moyenne de 143€<sup>13</sup>. Selon le niveau de vie du ménage, cet effort supplémentaire s'échelonne entre 75€ et 249€. Pour le scénario 2, ces pertes sont moins importantes et s'échelonnent entre 226€ et 747€ par an selon le niveau de vie ; l'effort financier supplémentaire pour maintenir la consommation s'échelonne quant à lui entre 56 et 184€ annuels.

Tableau 1.  
Montant moyen de TVA acquittée par les ménages en €-2005  
Selon leur niveau de vie et leur configuration familiale

	Montant moyen de TVA acquitté en 2005	Surplus moyen de TVA sociale (taux normal et taux réduit)		Surplus moyen de TVA sociale (taux normal)	
		Sans contrainte budgétaire*	Avec contrainte budgétaire*	Sans contrainte budgétaire*	Avec contrainte budgétaire*
<b>Ensemble</b>	<b>2536</b>	<b>921</b>	<b>778</b>	<b>538</b>	<b>432</b>
<i>Décile de niveau de vie **</i>					
1	1328	482	407	282	226
2	1530	566	479	321	257
3	1858	668	563	397	319
4	2013	730	617	427	343
5	2229	818	693	470	377
6	2465	887	748	526	422
7	2755	992	838	588	472
8	3088	1117	943	657	528
9	3605	1304	1101	767	616
10	4408	1614	1366	931	747
<i>Situation familiale</i>					
Personne seule	1360	489	413	290	233
Couple sans enfant	2638	948	800	563	452
Couple avec enfant(s)	3563	1303	1102	754	605
Famille monoparentale	2002	737	624	421	338
autre	2792	1018	861	591	474

Note : (\*) voir encadré B ; (\*\*) les déciles de niveau de vie sont calculés sur les ménages dont le niveau de vie est strictement positif à partir de la variable revenu disponible de BDF 2001, le décile 10 regroupe donc les 10 % de ménages les plus aisés.  
Source : enquête BDF 2001 (INSEE), actualisée 2005 SimPS-EDHEC.

13 - Ce montant est obtenu en soustrayant au « surplus de TVA sans contrainte budgétaire » le « surplus de TVA avec contrainte budgétaire ». Voir également encadré B.

### 3. La diminution du pouvoir d'achat annuel moyen pourrait atteindre jusqu'à 778€ par ménage selon le scénario retenu

Après la mise en place d'une « TVA sociale », le montant total de TVA acquittée par les ménages augmente de 31 % dans le *scénario 1* et de 17 %

dans le *scénario 2*. Cette part reste sensiblement la même quelle que soit la catégorie de ménage considérée.

Tableau 2.  
Montant moyen de TVA acquittée par les ménages en €-2005  
Selon leur statut vis-à-vis du marché du travail et leur risque de pauvreté

	Montant moyen de TVA acquitté en 2005	Surplus moyen de TVA sociale (taux normal et taux réduit)		Surplus moyen de TVA sociale (taux normal)	
		Sans contrainte budgétaire*	Avec contrainte budgétaire*	Sans contrainte budgétaire*	Avec contrainte budgétaire*
<b>Ensemble</b>	<b>2536</b>	<b>921</b>	<b>778</b>	<b>538</b>	<b>432</b>
<b>Ménages comprenant au moins un retraité</b>	<b>1917</b>	<b>715</b>	<b>607</b>	<b>399</b>	<b>320</b>
Couple de retraités	1239	466	395	256	206
Couple avec un retraité	2461	904	765	518	416
Célibataire retraité	2224	837	711	460	369
<b>Ménages comprenant au moins un salarié</b>	<b>2964</b>	<b>1061</b>	<b>895</b>	<b>635</b>	<b>510</b>
Couple de salariés	1763	613	515	385	309
Couple avec un salarié	3373	1210	1021	722	579
Célibataire salarié	3394	1218	1027	727	583
<b>Ménages comprenant au moins un indépendant</b>	<b>3523</b>	<b>1298</b>	<b>1099</b>	<b>741</b>	<b>595</b>
Couple d'indépendants	2452	866	729	530	425
Couple avec un indépendant	3758	1383	1171	791	635
Célibataire indépendant	3529	1385	1181	709	569
<b>Ménages pauvres (au seuil de 50%)**</b>	<b>1321</b>	<b>484</b>	<b>410</b>	<b>279</b>	<b>224</b>
<b>Ménages pauvres (au seuil de 60%)**</b>	<b>1385</b>	<b>505</b>	<b>427</b>	<b>293</b>	<b>235</b>

Note : (\*) voir encadré B ; (\*\*) voir encadré C.  
Source : enquête BDF 2001 (INSEE), actualisée 2005 SimPS-EDHEC.

Pour illustration, le tableau 2 détaille les montants de TVA acquittée avant et après réforme selon la catégorie de ménage. La différence en termes de montant absolu de TVA acquittée reflète des effets de structure pour les ménages considérés : le montant de TVA acquittée est lié aux dépenses de consommation qui sont croissantes avec le revenu et le niveau de vie. Par exemple, en moyenne les ménages qui comprennent au moins un retraité ont un revenu disponible plus faible et une consommation moindre que les ménages comprenant au moins un salarié : en conséquence le surplus de TVA acquitté par les ménages comprenant au moins un retraité correspond à 68 % du surplus de TVA acquittée par les ménages comprenant au moins un salarié

dans le cas du *scénario 1* et 63 % dans le cas du *scénario 2*. Indépendamment des considérations de justice sociale et de capacité contributive, notons que les ménages les plus modestes s'acquittent d'un surplus de TVA inférieur à la moyenne, quelle que soit la catégorie retenue<sup>14</sup>: les 10 % de ménages les plus modestes ont un surplus de TVA acquittée correspondant à 50 % de la moyenne quel que soit le scénario considéré ; les ménages pauvres au seuil de 50 % ont un surplus de TVA correspondant à 53 % de la moyenne dans le *scénario 1* et 52 % dans le *scénario 2* ; les ménages pauvres au seuil de 60 % ont un surplus de TVA correspondant à 55 % de la moyenne dans le *scénario 1* et 54 % dans le *scénario 2*.

14 - Voir encadré C pour la définition des risques de pauvreté.

### 3. La diminution du pouvoir d'achat annuel moyen pourrait atteindre jusqu'à 778€ par ménage selon le scénario retenu

#### Encadré C – Déterminer les ménages pauvres dans le modèle SimPS-EDHEC

##### Définition des seuils et des taux de pauvreté

La définition de la pauvreté est conventionnelle. Pour apprécier le risque de pauvreté monétaire d'un ménage, son niveau de vie (cf. encadré A) est comparé à un seuil de pauvreté. Deux seuils de pauvreté sont généralement retenus dans la littérature économique : le seuil à 50 %, qui correspond à 50 % de la médiane des niveaux de vie des ménages ; le seuil à 60 % qui correspond à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La part de ménages dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil détermine les taux de pauvreté (respectivement « à 50 % » et à « 60 % »).

Récemment, sous l'influence des recommandations européennes en la matière, les mesures de la pauvreté ont changé : la médiane des niveaux de vie retenue dans la détermination du seuil n'est plus calculée sur les ménages mais sur les individus. Dans la mesure où notre analyse cherche à correspondre à la situation et aux chiffres officiels de la pauvreté en 2001<sup>15</sup>, nous avons conservé l'ancien mode de calcul.

##### Les choix méthodologiques du modèle SimPS-EDHEC

Le modèle SimPS-EDHEC est adossé à l'enquête BDF de l'INSEE qui reste très imparfaite dans l'appréhension des revenus des ménages. Par ailleurs, l'INSEE fournit à la fois les taux et les seuils de pauvreté « officiels » calculés à partir de l'enquête revenus fiscaux (DGI-INSEE). Dans notre simulation, pour déterminer si un ménage est pauvre, nous pouvons donc soit comparer son niveau de vie aux seuils de pauvreté « officiels », soit recalculer ces seuils de pauvreté à partir de BDF.

Si nous nous fixons pour objectif d'être au plus près des taux de pauvreté officiels, c'est l'application à l'échantillon de la méthode de calcul des taux de pauvreté qui s'avère donner les résultats les plus satisfaisants. En effet pour l'année 2001, le taux de pauvreté au seuil de 50 % « officiel » est de 6,1 % ; il est de 11,1 % en utilisant la première méthode et de 8,8 % avec la deuxième. Pour cette même année le taux de pauvreté à 60 % « officiel » est de 12,4 % ; il est de 18,2 % en utilisant la première méthode et de 15 % pour la seconde. Le choix de la seconde méthode conduit à adopter un seuil de pauvreté à 50 % de 6 730 € (contre un seuil « officiel » de 7 223 €) et un seuil de pauvreté à 60 % de 7 224 € (8 668 €) en 2001.

15 - Pour mémoire, le modèle SimPS-EDHEC utilise l'enquête BDF de 2001. Voir Courtioux et alii (2007).

## 4. Une augmentation plus importante des taux d'efforts des ménages les plus modestes

La mise en place d'une « TVA sociale » augmente le taux d'efforts médian des ménages de 1 à 2 points suivant le scénario (tableau 3). Dans le cas du *scénario 1*, le taux d'efforts médian passe de 8 à 10 % ; il atteint 9 % dans le cas du *scénario 2*. Etant donné le rapport entre montant médian de l'effort financier supplémentaire

pour maintenir un niveau de consommation constant après réforme<sup>16</sup> et le revenu disponible brut des ménages après réforme, cet effort supplémentaire n'impacte que très faiblement les taux d'efforts nécessaires pour maintenir un niveau de consommation constant.

Tableau 3.  
Taux médians d'efforts des ménages\*\*\*  
Selon leur niveau de vie et leur configuration familiale

	TVA acquitté en 2005	TVA sociale (taux normal et taux réduit)		TVA sociale (taux normal)	
		Sans contrainte budgétaire*	Avec contrainte budgétaire*	Sans contrainte budgétaire*	Avec contrainte budgétaire*
<b>Ensemble</b>	<b>7,9%</b>	<b>10,8%</b>	<b>10,4%</b>	<b>9,5%</b>	<b>9,2%</b>
Décile de niveau de vie **					
1	11,5%	15,9%	15,3%	13,9%	13,4%
2	8,8%	12,0%	11,5%	10,6%	10,2%
3	8,5%	11,8%	11,3%	10,4%	10,1%
4	8,2%	11,4%	10,9%	9,9%	9,6%
5	7,7%	10,7%	10,3%	9,3%	9,0%
6	8,0%	11,1%	10,6%	9,7%	9,4%
7	7,7%	10,6%	10,1%	9,4%	9,0%
8	7,6%	10,3%	9,9%	9,1%	8,8%
9	7,1%	9,7%	9,3%	8,5%	8,2%
10	5,2%	7,2%	6,9%	6,3%	6,1%
Situation familiale					
Personne seule	7,3%	10,0%	9,6%	8,9%	8,5%
Couple sans enfant	7,8%	10,7%	10,2%	9,4%	9,0%
Couple avec enfant(s)	8,3%	11,4%	10,9%	10,0%	9,7%
Famille monoparentale	8,3%	11,5%	11,1%	9,9%	9,6%
Autre	7,9%	10,7%	10,3%	9,6%	9,3%

Note : (\*) voir encadré B ; (\*\*) les déciles de niveau de vie sont calculés sur les ménages dont le niveau de vie est strictement positif à partir de la variable revenu disponible de BDF 2001, le décile 10 regroupe donc les 10 % de ménages les plus aisés ; (\*\*\*) les taux d'efforts sont calculés sur la base du revenu distribué avant prélèvements directs.

Source : enquête BDF 2001 (INSEE), actualisée 2005 SimPS-EDHEC.

La disparité des taux médians d'effort<sup>17</sup> est très faible quand on considère les ménages selon leur situation familiale (tableau 3), ou leur situation vis-à-vis du marché du travail. Avant réforme, ces taux sont de l'ordre de 7-8 %. Après réforme, ces taux sont de l'ordre de 10-11 % dans le cas du *scénario 1* et de 8-10% dans le cas du *scénario 2*.

La disparité des taux médians d'effort est plus importante quand on considère les ménages selon leur niveau de vie et leur risque de pauvreté<sup>18</sup>. Avant réforme, les 10 % des ménages les plus modestes ont un taux médian d'effort de 12 %

qui passe à 15 % dans le cas du *scénario 1* et à 13 % dans le cas du *scénario 2* ; tandis que le taux médian d'effort des 10 % des ménages les plus aisés passe lui de 5 % à 7 % dans le cas du scénario 1 et à 6 % dans le cas du *scénario 2* (tableau 3). Avant réforme les ménages pauvres au seuil de 50 % ont un taux médian d'effort de 13 % qui passe à 17 % dans le cas du *scénario 1* et 15 % dans le cas du *scénario 2* ; tandis que les ménages pauvres au seuil de 60 % voient leur taux médian d'effort passer de 11 % à 14 % dans le cas du *scénario 1* et à 13 % dans le cas du *scénario 2*.

16 - Voir encadré B.

17 - Pour rendre comparables entre eux les taux d'effort pour différentes taxes, on rapporte généralement le montant de la taxe au revenu distribué avant prélèvements directs.

18 - Pour les définitions et les éléments méthodologiques, voir encadrés A et C.

## 4. Une augmentation plus importante des taux d'efforts des ménages les plus modestes

Tableau 4.  
Taux médians d'effort des ménages\*\*\*  
Selon leur statut vis-à-vis du marché du travail et leur risque de pauvreté

	Taux d'effort médian de TVA en 2005	Taux d'effort médian y.c. TVA sociale (taux normal et taux réduit)		Taux d'effort médian y.c. TVA sociale (taux normal)	
		Sans contrainte budgétaire*	Avec contrainte budgétaire*	Sans contrainte budgétaire*	Avec contrainte budgétaire*
<b>Ensemble</b>	<b>7,9%</b>	<b>10,8%</b>	<b>10,4%</b>	<b>9,5%</b>	<b>9,2%</b>
<b>Ménages comprenant au moins un retraité</b>	<b>6,9%</b>	<b>9,7%</b>	<b>9,3%</b>	<b>8,3%</b>	<b>8,1%</b>
Couple de retraités	7,2%	9,9%	9,5%	8,5%	8,2%
Couple avec un retraité	7,3%	10,2%	9,7%	8,7%	8,4%
Célibataire retraité	6,6%	9,2%	8,8%	7,8%	7,6%
<b>Ménages comprenant au moins un salarié</b>	<b>8,1%</b>	<b>11,1%</b>	<b>10,7%</b>	<b>9,8%</b>	<b>9,5%</b>
Couple de salariés	8,2%	11,1%	10,7%	9,9%	9,6%
Couple avec un salarié	8,3%	11,5%	11,0%	10,2%	9,8%
Célibataire salarié	7,8%	10,5%	10,1%	9,5%	9,1%
<b>Ménages comprenant au moins un indépendant</b>	<b>7,8%</b>	<b>10,6%</b>	<b>10,2%</b>	<b>9,4%</b>	<b>9,0%</b>
Couple d'indépendants	6,5%	9,5%	9,1%	7,9%	7,6%
Couple avec un indépendant	8,0%	11,0%	10,6%	9,7%	9,4%
Célibataire indépendant	7,5%	10,2%	9,8%	9,2%	8,9%
<b>Ménages pauvres (au seuil de 50%)**</b>	<b>12,7%</b>	<b>17,4%</b>	<b>16,7%</b>	<b>15,3%</b>	<b>14,8%</b>
<b>Ménages pauvres (au seuil de 60%)**</b>	<b>10,9%</b>	<b>15,0%</b>	<b>14,4%</b>	<b>13,2%</b>	<b>12,7%</b>

Note : (\*) voir encadré B ; (\*\*) voir encadré C ; (\*\*\*) les taux d'efforts sont calculés sur la base du revenu distribué avant prélèvements directs.  
Source : enquête BDF 2001 (INSEE), actualisée 2005 SimPS-EDHEC.

## 5. Un renforcement du caractère anti-redistributif de la TVA

Il existe plusieurs indicateurs pour mesurer les inégalités, qui diffèrent quant au poids qu'ils accordent aux différents segments de la distribution. Pour cet exercice de microsimulation, nous avons choisi de centrer notre analyse sur l'indice de Gini, qui constitue l'un des indicateurs les plus utilisés pour mesurer les inégalités. Par ailleurs, à titre illustratif, nous lui avons adjoint un indicateur plus sensible aux valeurs extrêmes de la distribution : le rapport inter-décile.

La mise en place d'une « TVA sociale » contribue à augmenter les inégalités de revenu disponible brut (net de TVA) mesurées par l'indice de Gini de 1,1 % dans le cas du *scénario 1* et de 0,6 % dans le cas du *scénario 2* (tableau 5). L'utilisation d'un indice d'inégalité plus sensible aux valeurs

extrêmes de la distribution modifie sensiblement cet ordre de grandeur : selon le rapport inter-décile, les inégalités progressent de 2 % dans le *scénario 1* et de 1,3 % dans le *scénario 2*.

Par ailleurs, la mise en place d'une « TVA sociale » a un impact plus important sur les inégalités de niveau de vie des ménages que sur celles liées à leurs revenus. En effet les inégalités de niveau de vie mesurées par l'indice de Gini progressent de 1,5 % dans le cas du *scénario 1* et de 0,9 % dans le cas du *scénario 2*. Cet impact est plus important si nous retenons le rapport inter-décile comme mesure des inégalités : les inégalités progressent de 2 % dans le *scénario 1* et de 1 % dans le *scénario 2*.

Tableau 5.  
L'impact propre de la TVA sociale sur les inégalités

	TVA et TVA sociale (taux normal et taux réduit)	TVA et TVA sociale (taux normal)
<b>Effet sur les inégalités de niveau de vie net de TVA</b>		
Indice de Gini	1,5%	0,9%
Rapport inter-décile	2,0%	1,0%
<b>Effet sur les inégalités de revenu disponible brut net de TVA</b>		
Indice de Gini	1,1%	0,6%
Rapport inter-décile	2,0%	1,3%

Champ : ménages dont le revenu disponible net de TVA est positif.  
Source : enquête BDF 2001 (INSEE), actualisée 2005 SimPS-EDHEC.

Pour situer les résultats propres à la « TVA sociale » dans une analyse plus générale du système socio-fiscal français, nous avons évalué l'impact des prélèvements généralement considérés comme les plus redistributifs dudit système. Notons que si était rendu aux ménages le montant de leur impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et de leur impôt de solidarité sur la fortune (ISF), leur pouvoir d'achat progresserait mais les inégalités de niveau de vie (nets de TVA) augmenteraient de 6 %<sup>19</sup>.

Par ailleurs, la TVA contribue à augmenter les inégalités de niveau de vie de 3,8 % (tableau 6). Dans ce cadre, l'impact global de la TVA après réforme sur les inégalités est de 5,4 % dans le cas du *scénario 1* et de 4,7 % dans le cas du *scénario 2*. De ce point de vue, la mise en place d'une « TVA sociale » contribue à accentuer les effets anti-redistributifs de la TVA : elle va dans le sens d'une neutralisation des effets des prélèvements les plus redistributifs du système socio-fiscal français.

19 - A partir la base de données à laquelle est adossé SimPS-EDHEC (BDF 2001), il ne nous a pas été possible d'évaluer séparément l'impact de ces deux prélèvements. Pour avoir une idée plus précise de l'impact propre de l'IRPP, on consultera Gardes et alii (2004) qui ont eu accès à l'enquête revenus fiscaux (DGI-INSEE) – cette enquête n'est généralement pas mise à disposition des équipes de recherche pour cause de secret statistique.

## 5. Un renforcement du caractère anti-redistributif de la TVA

Tableau 6.  
L'impact de la TVA sur les inégalités

	TVA 2005	TVA et TVA sociale (taux normal et taux réduit)	TVA et TVA sociale (taux normal)
<b>Effet sur les inégalités de niveau de vie</b>			
Indice de Gini	3,8%	5,4%	4,7%
Rapport inter-décile	3,5%	5,6%	4,6%
<b>Effet sur les inégalités de revenu disponible brut</b>			
Indice de Gini	2,8%	3,8%	3,4%
Rapport inter-décile	3,3%	4,6%	5,4%

Champ : ménages dont le revenu disponible net de TVA est positif.  
Source : enquête BDF 2001 (INSEE), actualisée 2005 SimPS-EDHEC.



## Conclusion

Les résultats de notre exercice de microsimulation sur la mise en place d'une « TVA sociale » montrent que les effets à en attendre en termes de pouvoir d'achat des ménages et d'impact sur les inégalités ne sont pas négligeables. Ils indiquent qu'à l'instar de l'étude de l'EDHEC sur la « TVA Emploi »<sup>20</sup>, une évaluation complémentaire des effets redistributifs de la « TVA sociale » est

nécessaire pour avoir une vision plus complète de l'ensemble des enjeux de cette réforme. Dans la mesure du possible, cette évaluation complémentaire devrait intégrer des éléments d'évaluations macroéconomiques sur l'impact de la mise en place d'une telle mesure sur l'inflation et l'emploi.





## Références :

- Amenc Noël, Maarek Gérard (2007), « La protection sociale française : quelles institutions et quels financement pour l'avenir ? », in Maarek Gérard (coord.), « La « TVA Emploi ». Une TVA pour créer des emplois et améliorer le pouvoir d'achat des salariés », *EDHEC*, p.14-22.
- Carbonnier Clément (2005), « Is tax shifting asymmetric? Evidence from French VAT reforms, 1995-2000 », *Working paper n°2005-34*, PSE, Paris-Jourdan.
- Courtioux Pierre, Gadenne Lucie, Malvache Anne-France (2007), « SimPS-EDHEC : un modèle de microsimulation des politiques sociales », in Maarek Gérard (coord.), « La « TVA Emploi ». Une TVA pour créer des emplois et améliorer le pouvoir d'achat des salariés », *EDHEC*, p.50-65.
- Forgeot Gérard, Starzec Christophe (2003), « L'impact redistributif des impôts indirects en France », *Economie Publique*, n°13, 2003-2, 43p.
- Gardes François, Forgeot Gérard, Starzec Christophe (2004), « Les effets redistributifs et la progressivité de la fiscalité indirecte en France », *Rapport pour le Ministère des Finances*.
- Lamotte Henri, Saint-Aubin Bertrand (1999), « TVA et redistribution », in Bourguignon François et Bureau Dominique, *L'architecture des prélèvements en France, rapport Conseil d'Analyse Economique n°17*, p. 109-121.
- Maarek Gérard (coord.) (2007), « La « TVA Emploi ». Une TVA pour créer des emplois et améliorer le pouvoir d'achat des salariés », *EDHEC*, 78p.
- Picard Nathalie, Ruiz Nicolas, Trannoy Alain (2003), « Un modèle de microsimulation des impôts à la consommation : MIMSE-CONSO », *document de travail THEMA*, 45p.
- Ruiz Nicolas (2006), « Contributions à l'étude du comportement de consommation des ménages », *Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Cergy-Pontoise*.
- Ruiz Nicolas, Trannoy Alain (2005), « Impact microéconomique de la fiscalité indirecte en France et propositions de réforme », *Document de travail THEMA*, 81p.

# Notes



## Notes



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

L'EDHEC Business School est classée parmi les cinq premières « grandes écoles » françaises, grâce à la qualité de ses enseignants (100 professeurs permanents français et étrangers) et aux relations privilégiées qu'elle développe avec l'industrie depuis sa création en 1906. L'EDHEC s'appuie sur sa connaissance de l'industrie et concentre ainsi ses travaux de recherche sur des thèmes qui répondent aux besoins des professionnels.

Dans un souci de garantir une réelle applicabilité des recherches qu'elle effectue, l'EDHEC situe chacune des recherches dans un programme dont les objectifs et la pertinence sont validés à la fois sur les plans académique et industriel.

Depuis février 2006, l'EDHEC dispose d'une équipe de recherche en économie sur l'évaluation des politiques publiques et la réforme de l'Etat.

Quatre grands thèmes sont abordés par cette équipe:

- financement et réforme du modèle social ;
- politique de l'emploi et compétitivité ;
- évaluation des risques et gestion optimale de la dette publique ;
- gouvernance budgétaire européenne.

Copyright © 2007 EDHEC

EDHEC BUSINESS SCHOOL  
PÔLE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE,  
ÉVALUATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET RÉFORME DE L'ÉTAT

393-400 promenade des Anglais  
06202 Nice Cedex 3  
Tél. : +33 (0)4 93 18 32 53  
Fax : +33 (0)4 93 18 78 40  
e-mail : joanne.finlay@edhec.edu



**EDHEC Campus de Lille**  
58 rue du port  
59046 Lille Cedex - France  
Tél. : +33 (0)3 20 15 45 00  
Fax : +33 (0)3 20 15 45 01

**EDHEC Campus de Nice**  
393-400 promenade des Anglais  
BP 3116  
06202 Nice Cedex 3 - France  
Tél. : +33 (0)4 93 18 32 53  
Fax : +33 (0)4 93 18 78 40

**EDHEC Paris**  
Pôle Universitaire Léonard de Vinci  
2 avenue Léonard de Vinci  
92916 Paris La Défense - France  
Tél. : +33 (0)1 41 16 70 00  
Fax : +33 (0)1 41 16 70 99

**EDHEC Londres**  
21 Dartmouth Street - Westminster  
London SW1H 9BP - England  
Tél. : +44 (0)20 7304 7064  
Fax : +44 (0)20 7304 7034



**EDHEC**  
BUSINESS SCHOOL  
Lille - Nice